



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CLEA de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

**APPEL À CANDIDATURES  
en direction des artistes relevant des arts  
visuels**

**POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION**  
menée à des fins d'éducation artistique et culturelle

tout au long de la vie,

**Entre janvier et août 2024**

**Date limite de candidature : [dimanche 24 septembre 2023](#)**

## Contexte de la résidence-mission

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) développe en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN Oise) deux résidences-missions pour l'année 2024.

Ces résidences-mission s'organisent dans le cadre du **Contrat local d'Éducation Artistique (CLEA)**, récemment transféré de la Ville de Beauvais à l'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une nouvelle prise de compétence de la CAB en matière d'EAC - Éducation artistique et culturelle.

Cette prise de compétence répond aux objectifs du **projet culturel de territoire** porté conjointement par l'Agglomération Beauvaisis et la Ville de Beauvais qui visent à

- renforcer des liens de solidarité entre les communes et les habitants ;
- garantir l'accès à la culture de toute la population, notamment en ruralité ;
- révéler une identité commune et promouvoir le territoire, ses mémoires et ses savoir-faire.

Dans une première étape de développement, le projet culturel de territoire s'est concrétisé par une implication renforcée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle avec la mise en place de deux premières résidences-mission en 2023 dans le cadre du CLEA 2022/2023.

Dans la continuité, deux nouvelles résidences-mission sont programmées en 2024. Elles ont donc vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis, qui compte 53 communes (cf. article Présentation du territoire), au bénéfice de tous ses habitants et à fédérer les acteurs culturels, éducatifs et socio-éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

Souhaitant s'ouvrir à de nouveaux champs d'action, l'agglomération du Beauvaisis propose d'inviter un ou une artiste du champ **des arts visuels** dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, s'adaptent à la diversité du territoire et aux publics ciblés et s'inscrivent dans une volonté d'éducation artistique et culturelle – EAC.

## À propos du présent appel à candidatures

Le principe de la résidence-mission s'appuie sur la présence pleine et exclusive d'un artiste sur une durée suffisamment significative pour créer une dynamique d'éducation artistique tout au long de la vie en faveur d'un territoire et de ses habitants.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans ce cadre **ni enjeu de production personnelle ni commande d'œuvre** faite à l'artiste. En revanche, les actions menées avec les publics pourront donner lieu à des créations collectives.

Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une **démarche expérimentale d'action culturelle** au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

La co-construction des projets est la clé de voute des résidences-mission CLEA qui garantit la bonne adéquation du projet de résidence avec les programmes et programmations des structures bénéficiant des interventions. Les projets développés seront donc co-construits avec les structures culturelles du territoire (cf. liste ci-après) ainsi qu'avec les divers acteurs locaux : enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc. Les structures culturelles du territoire pourront aider l'artiste à se mettre en lien avec les publics et construire avec lui le projet de résidence. Elles l'accompagneront également dans l'organisation de la valorisation du travail accompli.

La CAB propose aux artistes d'investir l'espace public comme un lieu de transmission culturelle afin de donner la possibilité aux Beauvaisins de découvrir des œuvres autrement, sans avoir à franchir la porte d'un établissement dédié, mais aussi pour voir leur environnement quotidien transformé, le temps d'une rencontre avec un artiste, d'une performance ou d'une installation plastique.

Le projet vise à désenclaver les différentes zones sociogéographiques, urbaines et rurales, à travers des propositions inventives de parcours artistique favorisant d'une part l'appropriation du patrimoine culturel et naturel et, d'autre part, la création de circulations, d'échanges et de liens humains tout au long de ce parcours.

La résidence-mission peut être une opportunité de créer des liens avec les publics, l'artiste, les œuvres et les acteurs de l'EAC du territoire. C'est ce travail qui doit se retrouver au cœur même de la pratique et de la proposition de l'artiste dans le cadre de cette résidence.

### **Note d'intention sur la thématique proposée : « L'art du déplacement »**

Comment faire de l'acte de circuler - de se mouvoir d'un point à un autre - un geste artistique ?

Nombreux sont les artistes qui au cours de l'histoire de l'art ont investi la marche et la déambulation comme champ de recherche artistique. À l'heure où se posent les questions des mobilités et des immobilités, ainsi que du partage et de l'utilisation de l'espace public, quel prolongement donner à ces pratiques ? Comment réenchanter nos déplacements en mettant l'accent sur leur dimension sensible et/ou poétique ?

Nombreux sont les artistes qui, au cours de l'histoire de l'art, ont investi la marche et la déambulation comme champs de recherche esthétique. À l'heure où se posent les questions des mobilités et des immobilités, ainsi que du partage de l'espace public, quel(s) prolongement(s) donner à ces pratiques ?

L'artiste candidat pourra proposer une démarche spécifique au territoire sur lequel il s'implique. Il sera à même de questionner les trajectoires des habitants et les voies empruntées, ou qu'il reste à inventer. Comment percevoir et représenter ces circulations ?

L'artiste candidat proposera de préférence une démarche tenant compte des spécificités patrimoniales, sociales et culturelles du territoire sur lequel il s'implique.

L'artiste pourrait par ailleurs explorer les modes de déplacement et les moyens de locomotion, et faire émerger, en impliquant les habitants, des formes expérimentales ou insolites.

Enfin, il pourra s'agir de questionner les traces laissées par les déplacements, qu'elles soient visibles ou invisibles, intentionnelles ou accidentelles.

## **Un lien privilégié avec le Centre d'art – Le Quadrilatère**

Cette résidence-mission orientée vers les arts visuels, objet du présent appel à candidatures, est appelée à résonner avec la deuxième saison *Hors-les-murs* du centre d'art de Beauvais, Le Quadrilatère.

Il est précisé que le bâtiment, qui abrite depuis 2014 les activités du Quadrilatère, est fermé pour 2 ans durant lesquels une restauration architecturale et muséographique d'ampleur va être menée par l'agence Chatillon architectes.

Le projet *Hors-les-murs* consiste à créer les conditions de la rencontre entre les publics, les artistes et les œuvres. Plus globalement, le lien entre le cœur de ville, les quartiers et les communes de l'agglomération pourra être exploré par l'artiste.

## **Profil recherché et éligibilité**

Il est recherché **un artiste francophone professionnel dont la recherche et la démarche sont inscrites dans le champ de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels.**

Chaque candidat doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit avoir un intérêt particulier pour l'éducation artistique et culturelle en direction d'un large public et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté.

La pratique de la rencontre et de la collaboration avec les habitants et avec les acteurs du territoire issus des milieux culturels, éducatifs, associatifs, médicaux, sociaux, etc., doit être au cœur du projet présenté par le candidat.

Les actions proposées sont menées en faveur de toute la population, mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants (0-10 ans) et les familles de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, contribuant ainsi à la construction de leur parcours d'éducation artistique et culturelle à chaque étape de la vie. Elle vise par ailleurs un public plus large : adolescents, adultes, personnes âgées, ainsi que les publics empêchés.

## **Modalités d'organisation de la résidence**

### **Mise en œuvre et durée**

La résidence-mission du CLEA se déroule en plusieurs étapes :

- Sélection de l'artiste en résidence-mission :
  - Date limite de dépôt du dossier : **dimanche 24 septembre 2023**
  - Sélection pour entretien : **vendredi 6 octobre 2023**
  - Entretiens : **jeudi 12 octobre 2023 – matin**
  - Annonce de la sélection **lundi 16 octobre 2023**
  
- Semaines d'immersion

Afin de préparer la résidence-mission, deux semaines d'immersion sur le territoire sont prévues afin de rencontrer les opérateurs, les partenaires potentiels et de prévoir le plus en amont possible les actions à venir.

- La résidence-mission :

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

La période de résidence-mission est prévue entre **janvier et septembre 2024**.

Il s'agit d'une résidence de 4 mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective à raison de 5 à 6 jours par semaine (soit un total de **90 jours ouvrés**) sont à répartir sur la période de résidence.

Les périodes de présence doivent être suffisamment longues afin d'effectuer au mieux les temps de rencontre avec les professionnels et les publics dont ils ont la charge. Leur planification doit être propice et en phase avec la disponibilité des publics.

À noter, le ou la résidente sera invitée à inscrire ses interventions, s'il le souhaite et si cela fait sens, dans les différents temps forts qu'organisent les services culturels.

### **Accompagnement et prise en charge de la résidence-mission**

Le pilotage de la résidence-mission est assuré par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et plus précisément par la Direction des Affaires Culturelles,.

À ce titre, la CAB assure de façon générale :

- Le pilotage et la coordination du CLEA ;
- La communication générale autour du dispositif et plus particulièrement autour de la présente résidence-mission à destination des acteurs éducatifs et de la population du territoire ;
- La coordination des temps forts de la résidence-mission : lancement de la résidence avec la 27<sup>e</sup> heure artistique, sélection des structures bénéficiaires, temps d'évaluation et de bilan ;
- L'organisation des conditions d'accueil de l'artiste en résidence : hébergement ;
- Le respect des bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste en résidence ;
- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération de l'artiste, gestion du budget alloué à la résidence).

Pour ce faire, la CAB dispose d'un chargé de coordination qui est l'interlocuteur privilégié de l'artiste et est associé à toutes les étapes de la résidence-mission. Il est le garant du bon déroulement de la résidence. Il a pour mission de faire l'interface entre l'artiste et les référents de chaque groupe et les établissements partenaires.

En l'occurrence pour cette résidence, il assure, avec le concours du pôle des publics du Quadrilatère :

- La conception du plan d'action avec l'artiste par rapport à son projet ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- L'accompagnement de l'artiste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives, les responsables du monde associatif, les équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action ;
- La communication et la valorisation des actions menées par l'artiste ;
- La diffusion des œuvres ou objets artistiques créés avec le public dans le cadre de la résidence.

## **Conditions financières et juridiques**

La Communauté d'agglomération du Beauvais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France contribuent au financement de la résidence-mission.

L'allocation de résidence est fixée à 12 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des résidents et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ceci pour la mission dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'œuvres et d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres (et temps de préparation) avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, du social, du médical ... susceptibles de déboucher sur :
  - o Des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - o Des créations conjointes de « gestes artistiques »
  - o L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général. Le montant brut est variable en fonction de leur statut et/ou du régime auquel ils sont affiliés.

Un contrat de résidence est signé avant le début de la résidence-mission entre le résident et la CAB. Il spécifie les engagements réciproques des deux parties.

L'artiste résident devra obligatoirement résider sur l'agglomération pendant la durée de la résidence-mission. C'est la CAB qui assure les frais relatifs à l'hébergement. Concrètement, un logement de type T2 est mis à disposition de l'artiste. Il est précisé que l'éventuel accueil de la famille de l'artiste durant la période de résidence n'est pas pris en charge par la collectivité.

Les repas et autres frais courants sont à la charge de l'artiste.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire de l'action restent à sa charge. Le résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. De ce fait, il est titulaire d'un permis en cours de validité.

La collectivité prend en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine), correspondant à la période de prise de contact avec le territoire (semaine d'immersion), et à la période de résidence proprement dite.

Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence sont à la charge de l'artiste. Durant la résidence, l'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de transport des œuvres de l'artiste qui accompagneront la présentation de son travail auprès des publics sont à sa charge.

Le matériel nécessaire aux actions devra être précisé par le candidat. Sa prise en charge sera étudiée par la collectivité dans la limite du budget de résidence fixé à 24 000 € toutes dépenses confondues.

Tout autre achat resta à la charge de l'artiste.

### **Faire acte de candidature**

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- **À prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » disponible à l'adresse suivante :**

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- **À bien appréhender les données territoriales présentées tout au long de l'appel à candidatures. Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.**
- **À adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier rédigé en français comprenant obligatoirement :**

- 1) **Une note d'intention** faisant état d'une bonne compréhension des attendus de la résidence-mission en lien avec la thématique « **l'art du déplacement** » et les enjeux du projet culturel de territoire.

Le candidat doit formuler dans cette lettre :

- Les sujets et thématiques qui l'intéressent dans son travail ;
- Le ou les gestes artistiques qu'il souhaite développer sur le territoire d'action ;
- Les moyens mis en œuvre pour impliquer les habitants ;
- Les médiums envisagés pour ce faire ;
- La nature des productions et forme des restitutions ;

- 1) **Un curriculum vitae.**

- 2) **Un dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat. Peut y être ajouté une liste d'œuvres, des textes critiques le cas échéant et tout autre document que l'artiste trouvera pertinent de joindre à sa candidature.

- 3) Attestation de déclaration sociale artiste-auteur (URSSAF)

- 4) Fiche de renseignements administratifs

- 5) Copie carte d'identité

- 6) Copie carte sécurité sociale

- 7) RIB/IBAN

- 8) Attestation d'assurance en responsabilité civile

- 9) copie du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance du véhicule

- 10) Attestation sur l'honneur à renseigner (pour les artistes-auteurs)

## 11) Budget pour les actions (à détailler)

À l'adresse suivante : **m.arias@beauvaisis.fr**

En préciser dans l'objet du mail : **CLEA – AAP Beauvaisis – [nom de l'artiste]**

**Ceci, pour le dimanche 24 septembre 2023 dernier délai.**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des partenaires du CLEA. À l'issue du processus de présélection, il est possible que le jury émette le souhait d'entretiens complémentaires avec les candidats présélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **jeudi 12 octobre 2023 matin**

Le nom des résidents retenus sera annoncé le **lundi 16 octobre 2023**.

### **Critères de sélection**

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte par le jury pour traiter les dossiers de candidature :

- L'adéquation avec la thématique « **l'art du déplacement** » ;
- Le parcours professionnel : démarches et productions ;
- L'expérience en matière d'action culturelle ;
- Les motivations à réaliser une résidence-missions ;
- Le projet de résidence et les propositions d'actions ;
- La prise en compte des différents publics ;
- Les moyens nécessaires en vue de la réalisation des actions.

### **Présentation du territoire**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la CAB, regroupe 53 communes et environ 103 000 habitants.

<https://www.beauvaisis.fr/> (pour plus d'informations)

Elle se situe au cœur de l'Oise, dont Beauvais est le chef-lieu.

À proximité de Paris, Amiens et Rouen, et à moins d'une demi-journée des grands centres européens, le Beauvaisis est un territoire dynamique et connecté. Il est également doté du 8<sup>e</sup> aéroport de France. Il y domine une hypercentralité urbaine au milieu d'un territoire rural vaste et densément peuplé. Cependant, quatre bassins de vie sont clairement identifiables : Beauvais, Auneuil, Bresles et Crèvecœur-le-Grand.

La ville-centre, Beauvais, représente 50% des habitants. Les 52 communes se répartissent les autres 50% de la population. À Beauvais même, trois quartiers prioritaires des politiques de la ville (Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien) représentent à eux seuls 53% de la population municipale, un quart des habitants de l'agglomération.

La collectivité s'engage fortement dans l'EAC tout au long de la vie à travers des dispositifs comme le CLEA, l'Orchestre DÉMOS, une ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le lancement d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour développer la lecture publique sur le territoire. Mais aussi à travers des projets d'art dans l'espace public, de mise en réseau des équipements culturels communautaires et associatifs, de valorisation du patrimoine, tout cela réuni dans un projet culturel de territoire prévu jusqu'en 2026.

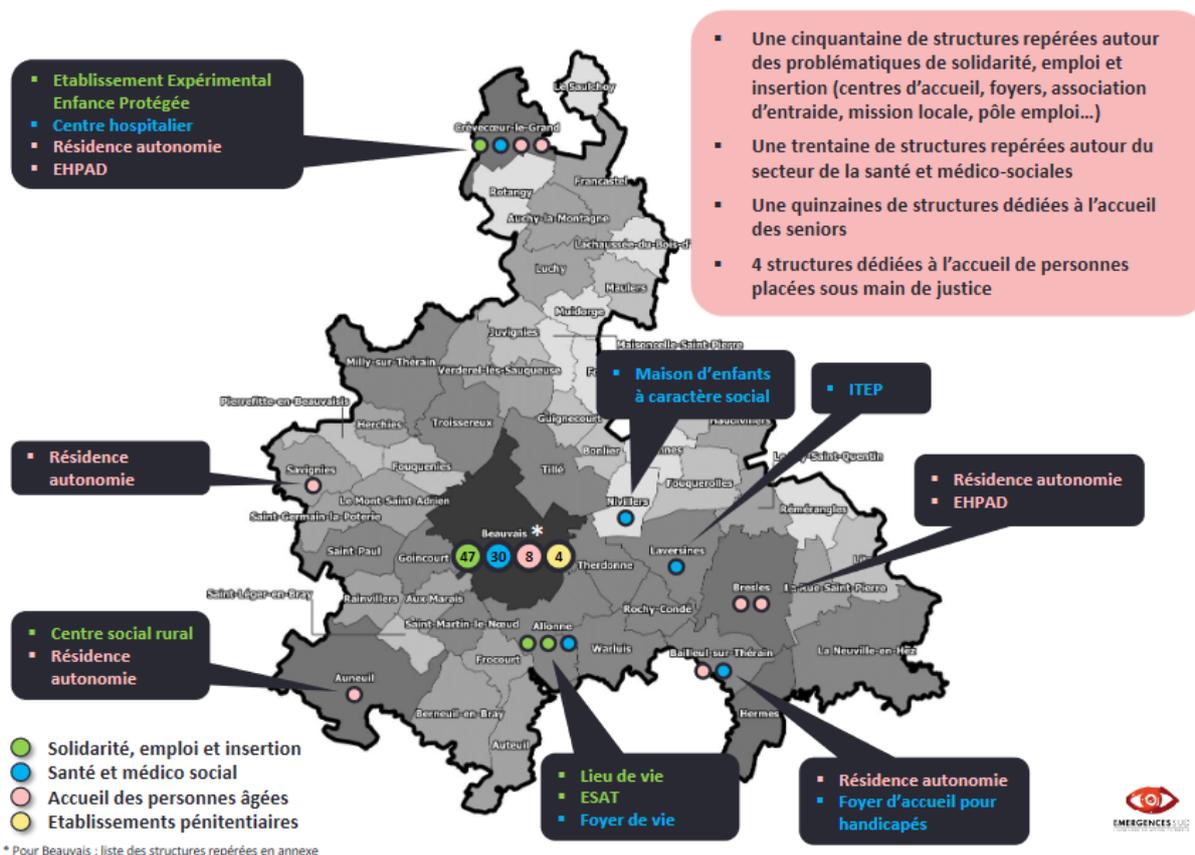
Par ailleurs, la ville est inscrite au programme « Action Cœur de ville » et trois communes de l'agglomération sont labellisées « petites villes de demain » : Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Auneuil.

Le territoire possède un patrimoine important en Europe et une offre culturelle significative :

- Ville et pays d'art et d'histoire : <https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/beauvais/>
- Programmation culturelle : <https://culture.beauvais.fr/>

Au niveau scolaire, le territoire compte environ 80 écoles primaires, 8 collèges et 9 lycées.

La CAB S'appuie également sur un maillage dense de structures sociales, médico-sociales, d'établissements de santé, pénitentiaires, etc.



(cartographie réalisée par le cabinet d'expertise *Émergence Sud*)

# Les structures culturelles référentes d'envergure du territoire

Lieux de spectacles vivants :



## Théâtre du Beauvaisis Scène nationale de l'Oise

40 rue Vinot Préfontaine, CS 60 776, 60007  
BEAUVAIS Cedex  
Tél. : 03 44 06 08 26

<https://www.theatredubeauvaisis.com/>

### Votre contact :

Directeur : Xavier CROCI

E-mail :

[xaviercroci@theatredubeauvaisis.com](mailto:xaviercroci@theatredubeauvaisis.com)

Responsable du service des relations  
avec les publics : Bérangère ANDRÉ

E-mail :

[berangereandre@theatredubeauvaisis.com](mailto:berangereandre@theatredubeauvaisis.com)

---

## La Batoude Centre des arts du cirque et de la rue

9 allée Johann Strauss – Bât D

60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 14 41 48

<https://www.labatoude.fr/>



### Vos contacts :

Responsable du développement territorial : Fanny THRONEL

Tél. : 03 44 14 41 48

E-mail : [fanny@labatoude.fr](mailto:fanny@labatoude.fr)



## ASCA

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80  
[www.asca-asso.com](http://www.asca-asso.com)

### Votre contact :

Chargée de l'action culturelle et du jeune public : Émilie GRESSET  
Tél. : 03 44 10 30 91  
Mail : [e.gresset@asca-asso.com](mailto:e.gresset@asca-asso.com)

## L'Ouvre-Boite SMAC, Scène de Musiques ACTuelles

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directeur artistique : Philippe  
CHÉRENCÉ  
Mail : [p.cherence@asca-asso.com](mailto:p.cherence@asca-asso.com)

## Cinéma Agnès Varda Le Labo, espace culturel multimédia

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directrice artistique : Marie HOLWECK  
Mail : [m.holweck@asca-asso.com](mailto:m.holweck@asca-asso.com)



## La Maladrerie

Maladrerie Saint-Lazare  
203 rue de Paris, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 62  
<https://maladrerie.fr/>

### Votre contact :

Directrice : Hélène LALLIER  
E-mail : [h.lallier@beauvaisis.fr](mailto:h.lallier@beauvaisis.fr)

Établissements d'enseignements artistiques  
d'intérêt communautaire :



**Conservatoire Eustache-du-  
Caurroy  
à rayonnement départemental**

Espace Culturel François-Mitterrand  
36 rue de Buzanval,  
60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 04

<https://conservatoire.beauvaisis.fr/>

**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 04

E-mail : [conservatoire@beauvaisis.fr](mailto:conservatoire@beauvaisis.fr)

---

**École des Beaux-Arts du Beauvaisis**

Espace Culturel François-Mitterrand  
1 Cour des arts, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 06

<https://ecole-art-du-beauvaisis.com/>



**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 06

E-mail : [eab@beauvaisis.fr](mailto:eab@beauvaisis.fr)

Réseau des médiathèques d'intérêt communautaire :



**Réseau des médiathèques du Beauvaisis**

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 02

<https://mediatheques.beauvaisis.fr/>

**Vos contacts :**

Directrice : Coralie BOURNONVILLE  
E-mail : [c.bournonville@beauvaisis.fr](mailto:c.bournonville@beauvaisis.fr)

Chargé d'EAC : Manel Arias  
E-mail : [m.arias@beauvaisis.fr](mailto:m.arias@beauvaisis.fr)

## Centres d'art :

### Le Quadrilatère

22 rue Saint-Pierre,  
60000 Beauvais  
Tél. : 06 81 98 79 25

<https://culture.beauvais.fr/acteur-culturel/le-quadrilatere>



### Votre contact :

Directrice artistique : Lucy HOFBAUER  
E-mail : [lhofbauer@beauvais.fr](mailto:lhofbauer@beauvais.fr)

Médiation : Nicolas NIEF  
E-mail : [nnief@beauvais.fr](mailto:nnief@beauvais.fr)

diaphane

pôle photographique  
en hauts-de-france

### Diaphane – Pôle photographique en Hauts-de-France

16, rue de Paris 60600 CLERMONT  
Tél. : 09 83 56 34 41

[www.diaphane.org](http://www.diaphane.org) et [www.photaumnales.fr](http://www.photaumnales.fr)

### Vos contacts :

Directeur artistique : Fred Boucher  
E-mail : [fred@diaphane.org](mailto:fred@diaphane.org)

Chargée des projets culturels et  
éducatifs : Estelle Hostiou  
E-mail : [projets@diaphane.org](mailto:projets@diaphane.org)

## Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine:



### Mission Ville d'Art et d'Histoire

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 00

[patrimoine@beauvais.fr](mailto:patrimoine@beauvais.fr)

### Vos contacts :

Animatrice de l'architecture et du patrimoine : Marie Ansar  
[mansar@beauvais.fr](mailto:mansar@beauvais.fr)

## Fiche de renseignements administratifs

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

**Préciser la nature juridique de votre activité (SARL, artiste-auteur, salarié, etc.) :**

### Identification sociale et fiscale :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET:

N° APE :

N° d'affiliation AGESEA/Maison des artistes :

N° TVA (si concerné) :

Résidence fiscale :

### Société de gestion collective des droits d'auteur :

Êtes-vous membre d'une société civile de perception et de répartition des droits d'auteurs ?

Si oui, précisez votre numéro ?

### Pour votre activité, êtes-vous rattaché(e) à une structure ?

Si oui, laquelle?

Indiquez ses coordonnées:

Le nom de son représentant(signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif:

**Attestation sur l'honneur**

À renseigner pour les artistes-auteurs

Je soussigné(e) .....

- atteste avoir perçu des revenus artistiques sur l'année en cours ou sur une des deux années précédant l'année 2024 ;
- reconnais avoir connaissance des dispositions du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs encadrant les activités accessoires (montant annuel des revenus issus de ces activités accessoires fixé à 1200 fois la valeur horaire du SMIC soit 13 824 € en 2023) ;
- m'engage à signaler les activités qui en dehors de la résidence-mission, pourraient constituer des revenus accessoires influant le plafond autorisé en 2024.

A .....

Le.....

Signature :